### **MAIRIE D'ABLEIGES - 95450**

# DEPARTEMENT DU VAL D'OISE Arrondissement de PONTOISE Canton de VIGNY

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2011

L'an deux mil onze, le 1<sup>er</sup> mars. Le Conseil Municipal de la commune d'Ableiges, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LEVESQUE.

### Etaient présents:

Mesdames CHERPIN Dominique, RONGIER Sylvie. SEUILLOT Michèle, TALBOT Nathalie.

Messieurs BENKAROUN Karim, BOIRAU Jean-Claude, DALLEMAGNE Denis, DUMONT Pascal, FRAISSE Gérard, LEVÉSQUE Max, PELLETTER Patrick, SERAIN Eric, VAUVILLIERS Raymond.

#### Absents excusés:

Monsieur GLEIZE Christophe

Secrétaire de séance : Madame CHERPIN Dominique

Objet: PROJET MOTION – AVIS NEGATIF – MODIFICATION TRAJECTOIRES ROISSY

#### Conseillers:

En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13 Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 4 mars 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 février 2011.

Max LEVESQUE

Le Maire

Délibération du Conseil Municipal du 1er mars 2011

## Objet: Projet motion - avis défavorable- modification trajectoires Roissy

Vu l'arrêté inter-préfectoral N° 10-137 du 3 février 2011

Vu le Dossier d'enquête publique relatif à un projet de modification permanente de la circulation aérienne des procédures d'approche aux instruments de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle DGAC – DNSA version 1.0

Vu le fascicule modificatif au projet version 1.0

Considérant la Charte du PNR du Vexin Français et les objectifs d'assurer la protection, le développement, l'aménagement et l'avenir du Vexin français et notamment l'article 8-4 de la charte « réduire les nuisances générées par les aérodromes »,

Considérant qu'un aménagement durable du territoire ne peut pas souffrir de modification du contexte de nuisances par transfert des nuisances d'un territoire à un autre territoire,

Considérant que l'indicateur officiel Lden ne présente pas de réduction des nuisances pour les populations,

Considérant que la modification envisagée, suivant les indicateurs retenus par l'étude de la DGAC, maintient ou aggrave les nuisances pour une majorité des populations concernées,

Considérant que les nuisances déplacées sur de nouvelles populations survolées, en terme de nombre d'émergences - écart entre le niveau maximal du bruit et le niveau de bruit de fond - n'ont ni été analysées ni donc prises en compte,

Considérant que ces nuisances révélées par l'indicateur « émergence » sont déterminantes pour les territoires comme le Vexin français, dont fait partie notre commune, qui sont caractérisés par un très faible bruit de fond,

Considérant que la population de notre commune supporterait les nuisances cumulées des activités des aérodromes de Roissy et celles déjà importantes de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin,

#### Le Conseil Municipal d' ABLEIGES

- donne un <u>avis défavorable</u> au projet de modification des trajectoires d'approche de Roissy,
- demande qu'un autre projet, qui ne transfère pas les nuisances mais les réduise pour l'ensemble des populations, soit élaboré et soumis à enquête publique
- demande que dans le cadre du projet, les nuisances soient évaluées également avec l'indicateur « émergence »

- demande que des dispositions soient mises en œuvre pour réduire les nuisances relatives à l'activité de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

Pour copie conforme,

Le Maire,

Max LEVESQUE

Max (EVESQUE